



Sommaire exécutif

EXPÉDITEUR : Me Sylvie Champagne, Secrétaire de l'Ordre et directrice des Affaires juridiques
Me Ana Victoria Aguerre, avocate aux Affaires juridiques

DATE : 15 août 2017

OBJET : Comparution projet de loi C-45- *Loi sur le cannabis*

1*1	Description sommaire des enjeux, des objectifs poursuivis et des motifs pertinents à la discussion ou à la prise de décision
<p>PROJET DE LOI EN BREF</p> <p>Le projet de loi vise à légaliser et encadrer la production, distribution et vente de cannabis au Canada. Le Barreau du Québec a produit un mémoire sur ce projet de loi au cours de l'été 2017, entériné par le Conseil d'administration en juin dernier.</p> <p>Le 12 août dernier, le Barreau a reçu une invitation à comparaître le 12 septembre prochain de 10h45 à 12h45 devant le Comité de la Chambre des communes sur la santé.</p> <p>Les mémoires présentés par les intervenants ne doivent pas dépasser 5 pages. Nous avons donc abrégé le mémoire qui a été entériné par le Conseil d'administration en juin dernier.</p> <p>RECOMMANDATIONS</p> <ol style="list-style-type: none">1. Participer à la comparution à laquelle nous sommes conviés2. Nommer Me Pascal Lévesque (président comité criminel), Me Luc Thibodeau (président comité protection du consommateur) à titre de représentants du Barreau afin d'accompagner Monsieur le bâtonnier Grondin lors de cette comparution. Mes Lévesque et Thibodeau sont disponibles pour participer à cette comparution.3. Nommer Me Ana Victoria Aguerre afin d'accompagner la délégation du Barreau <p>DESCRIPTION SOMMAIRE DES MOTIFS À L'APPUI DE LA RECOMMANDATION DE POSITION</p> <p>Compte tenu des enjeux de santé et sécurité publique qui en découlent, la légalisation du cannabis est l'un des plus importants dossiers que le Barreau aura à traiter cette année. Étant donné la mission du Barreau du Québec, il est crucial que nous participions à cette comparution.</p> <p>Par ailleurs, compte tenu des sujets traités dans le projet de loi C-45 les représentants proposés sont les mieux outillés pour répondre aux questions des parlementaires, plus particulièrement en ce qui concerne le droit criminel (infractions liées à la possession,</p>	

¹ Cette section tient en compte les Impacts prévisibles sur les groupes désignés en leur qualité de membres du Barreau ou de membres du public.

production, et distribution de cannabis, régime applicable aux mineurs, facultés affaiblies) et la publicité, l'étiquetage, les standards de qualité des produits vendus et les normes de vente au détail.

2 Recommandation ou résolution proposée

CONSIDÉRANT l'importance du projet de loi C-45

Nous recommandons au Conseil d'administration de :

PARTICIPER à la comparution sur le projet de loi C-45 le 12 septembre 2017

NOMMER Me Pascal Lévesque (président comité criminel), Me Luc Thibodeau (président comité protection du consommateur) à titre de représentants du Barreau afin d'accompagner Monsieur le bâtonnier Grondin lors de cette comparution.

Nommer Me Ana Victoria Aguerre afin d'accompagner la délégation du Barreau

ENDOSSER le mémoire abrégé en pièce jointe

3 Autres éléments pertinents, le cas échéant

3.1 Impacts financiers :

- Frais de déplacement à Ottawa

3.2 Consultations effectuées :

- Groupe de travail sur la légalisation du cannabis

3.3 Documents joints :



Mémoire C-45
abrege